

## 7. Mandataires sociaux et dirigeants

Voir également la section 1 (Composition du Conseil d'administration) de la partie Gouvernement d'Entreprise du Rapport du Président 2009.

### 7.1 Mandats et fonctions exercés par les mandataires sociaux

Le tableau ci-dessous récapitule, conformément à l'article L.225-102-1 du Code de Commerce, la liste des mandats et fonctions exercés par les membres du Conseil d'administration de Nexans au 31 décembre 2009<sup>1</sup> dans toute société durant l'exercice 2009. Il mentionne également les mandats échus au cours des cinq dernières années.

	<b>Mandats et fonctions exercés durant l'exercice 2009 (et non échus au 31/12/2009)</b>	<b>Mandats échus au cours des cinq dernières années</b>
<b>Frédéric VINCENT</b> Président-Directeur Général <sup>2</sup>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Président-Directeur Général de Nexans Maroc</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Administrateur d'Electro-Banque<sup>3</sup></li> </ul>
<b>Gianpaolo CACCINI</b> Administrateur	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Président de Assovetro, Association des producteurs de verre italiens</li> <li>– Administrateur de JM Huber Corporation*</li> <li>– Chairman de Saint-Gobain Corporation*</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Administrateur de Saint-Gobain, Nybron Flooring International*</li> <li>– Directeur Général Délégué du Groupe Saint-Gobain</li> </ul>
<b>Jean-Marie CHEVALIER</b> Administrateur	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Professeur de Sciences Economiques à l'Université Paris IX Dauphine</li> <li>– Directeur au Cambridge Energy Research Associates</li> </ul>	(néant)
<b>Georges CHODRON DE COURCEL</b> Administrateur	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Directeur Général Délégué de BNP Paribas</li> <li>– Membre du Comité Exécutif de BNP Paribas</li> <li>– Président de Financière BNP Paribas SAS, Compagnie d'Investissement de Paris SAS, BNP Paribas (Suisse) SA*</li> <li>– Vice-Président de Fortis Bank SA/NV*</li> <li>– Administrateur de Bouygues SA, Alstom, F.F.P. (Société Foncière Financière et de Participations), Verner Investissements SAS, Erbé SA*, GBL (Groupe Bruxelles Lambert)*, Scor Holding (Switzerland) AG*, Scor Global Life Rückversicherung Schweiz AG*, Scor Switzerland AG*</li> <li>– Membre du Conseil de Surveillance de Lagardère SA</li> <li>– Censeur de Exane, Scor SE, Safran</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Président de BNP Paribas Emergis SAS, BNP Paribas UK (Holdings) Ltd*</li> <li>– Administrateur de BNL* (Banca Nazionale del Lavoro), BNP Paribas (Suisse) SA*, BNP Paribas ZAO* et Capstar Partners SAS</li> <li>– Membre du Conseil de Surveillance de Sagem (devenue Safran)</li> <li>– Censeur de Scor Vie (devenue Scor Global Life)</li> </ul>
<b>Jérôme GALLOT</b> Administrateur	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Président de CDC Entreprises</li> <li>– Membre du Comité de Direction de la Caisse des Dépôts</li> <li>– Administrateur de ICADE, Caixa Seguros*, Plastic Omnium, CNP Assurances</li> <li>– Membre du Conseil de Surveillance de Schneider Electric SA</li> <li>– Membre du Comité Exécutif du Fonds Stratégique d'Investissement</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Administrateur de Schneider Electric SA, Crédit Foncier de France, Galaxy Fund, Galaxy Management Services, Informatique CDC SA</li> <li>– Membre du Conseil de Surveillance de NRJ Group, CNP Assurances et de la Compagnie Nationale du Rhône (CNR)</li> </ul>

<sup>1</sup> Il est précisé que ce tableau ne fait pas mention de Jean-Louis Gerondeau, administrateur de Nexans depuis mai 2007 et décédé en novembre 2009.

<sup>2</sup> Nomination entrée en vigueur à l'issue de l'assemblée générale du 26 mai 2009.

<sup>3</sup> Hors mandats dans le Groupe.

	<b>Mandats et fonctions exercés durant l'exercice 2009 (et non échus au 31/12/2009)</b>	<b>Mandats échus au cours des cinq dernières années</b>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Censeur de NRJ Group, Oseo</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Président de Sicav Austral</li> <li>- Directeur de la Caisse des Dépôts et Consignations</li> </ul>
<b>Jacques GARAÏALDE</b> Administrateur	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Managing Director de Kohlberg Kravis Roberts &amp; Co. Ltd*</li> <li>- Président du Conseil d'administration de PagesJaunes Groupe</li> <li>- Président-Directeur Général de Médiannuaire Holding</li> <li>- Administrateur de Legrand, Tarkett SA</li> <li>- Membre du Comité de Direction de Société d'Investissement Familiale</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Administrateur de Legrand France, Lumina Participation</li> </ul>
<b>Gérard HAUSER</b> Administrateur	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Administrateur de Alstom, Ipsen et Technip</li> <li>- Président du Conseil de Surveillance de Stromboli Investissement SAS</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Président-Directeur Général de Nexans</li> <li>- Administrateur de Faurecia et Aplix</li> <li>- Administrateur d'Electro-Banque</li> </ul>
<b>Colette LEWINER</b> Administrateur	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Vice President, Global Leader Energy, Utilities &amp; Chemicals de Cap Gemini</li> <li>- Administrateur de La Poste, TGS-NOPEC Geophysical Company ASA*</li> <li>- Membre de l'Académie des Technologies</li> <li>- Membre de l'Advisory Group on Energy de la Commission Européenne</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Administrateur de Ocean Rig ASA*</li> </ul>
<b>Guillermo LUKSIC</b> Administrateur	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Président du Conseil d'Administration de Quiñenco*, Madeco*, CCU*, CNT Telefónica del Sur*, Viña San Pedro Tarapacá*</li> <li>- Administrateur de Banco de Chile*, Antofagasta plc*, Antofagasta Minerals*, Embotelladoras Chilenas Unidas* et Compañía Pisquera de Chile S.A.*</li> <li>- Conseiller et membre des organes dirigeants de la fondation Ena Craig* et le Centro de Estudios Publico* (organisations à but non lucratif)</li> <li>- Administrateur de l'université Finis Terrae*</li> </ul>	(néant)
<b>François POLGE DE COMBRET</b> Administrateur	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Senior Advisor de UBS (<i>Calyon depuis 2010</i>)</li> <li>- Administrateur de Bouygues Telecom</li> <li>- Membre du Conseil de Surveillance de Safran</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Administrateur de Renault, Fonds Partenaires gestion, Institut Pasteur, Sagem (devenue Safran)</li> </ul>
<b>Ervin ROSENBERG</b> Administrateur	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Conseiller du Président du Directoire de la Compagnie Financière Edmond de Rothschild Banque</li> <li>- Membre du Conseil de Surveillance de LCF Rothschild Investment Managers</li> <li>- Président-Directeur Général de Financière Savoisienne</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Administrateur de Thomson SA, Carbone Lorraine, Mobility Saint Honoré</li> <li>- Membre du Conseil de Surveillance de la Compagnie Financière Edmond de Rothschild Banque, Ifrah Finance</li> <li>- Censeur de la Compagnie Financière Edmond de Rothschild Banque</li> </ul>
<b>Nicolas de TAVERNOST</b> Administrateur	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Président du Directoire de M6</li> <li>- Membre du Conseil de Surveillance de Ediradio SA (RTL)</li> <li>- Administrateur de Antena 3*, GL Events SA,</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Administrateur de Business interactif et de Hôtel Saint-Dominique (à titre personnel)</li> <li>- Président de l'Association des</li> </ul>

	<b>Mandats et fonctions exercés durant l'exercice 2009 (et non échus au 31/12/2009)</b>	<b>Mandats échus au cours des cinq dernières années</b>
	Club des Girondins de Bordeaux, Extension TV SA, TF6 Gestion SA et Société Nouvelle de Distribution SA	Télévisions Commerciales Européennes (ACT)*

(\*) Mandats exercés dans des sociétés ou institutions étrangères.

## 7.2 Opérations des mandataires sociaux

Conformément à l'article 223-26 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers, les opérations réalisées par les dirigeants mentionnés à l'article L.621-18-2 du Code Monétaire et Financier sur les titres de la Société au cours de l'exercice 2009 sont récapitulées dans le tableau ci-dessous.

<b>Personne Concernée</b>	<b>Date de l'opération</b>	<b>Nature de l'opération</b>	<b>Instrument financier</b>	<b>Prix (en euros)</b>	<b>Montant total brut (en euros)</b>
<b>Frédéric Vincent</b> Président - Directeur Général <sup>1</sup>	27/10/09	Acquisition	Actions	51,12	51 120
<b>Gérard Hauser</b> Membre du Conseil d'Administration <sup>2</sup>	06/01/09	Souscription	Options de souscription d'actions	27,82	556 400
<b>Michel Lemaire</b> Membre du Comité Exécutif (jusqu'au 30 septembre 2009)	17/02/09 25/02/09	Cession Souscription	Actions Options de souscription d'actions	33,29 27,82	208 062,50 139 100
<b>Frédéric Michelland</b> Membre du Comité Exécutif	15/06/09 27/07/09	Acquisition Acquisition	Actions* Actions*	39,50 40,99	15 346,89 2 121,51
<b>Pascal Portevin</b> Membre du Comité Exécutif	15/06/09 27/07/09	Acquisition Acquisition	Actions* Actions*	39,50 40,99	15 346,89 2 121,51
<b>Yvon Raak</b> Membre du Comité Exécutif	15/06/09 27/07/09	Acquisition Acquisition	Actions* Actions*	39,50 40,99	15 346,89 2 121,51
<b>Nicolas de Tavernost</b> Membre du Conseil d'Administration	21/12/2009	Acheté / Vendu	Actions	53,65	26 288,50
<b>Jacques Villemur</b> Membre du Comité Exécutif	15/06/09 27/07/09	Acquisition Acquisition	Actions* Actions*	39,50 40,99	3 673,45 2 033,03

\* Opérations liées au versement de l'intéressement et de l'abondement, investis dans le FCPE Actionnariat Nexans.

## 7.3 Rémunérations des mandataires sociaux

### Principes applicables à la rémunération des dirigeants mandataires sociaux

Le Conseil d'administration a adopté le Code de Gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF de décembre 2008 intégrant les recommandations AFEP-MEDEF sur les rémunérations des dirigeants mandataires sociaux des sociétés cotées.

Le Règlement Intérieur du Conseil d'administration, mis à jour en janvier 2009 et février 2010 et disponible sur le site Internet de la Société, comporte une annexe relative aux principes gouvernant la politique de rémunération des dirigeants mandataires sociaux au regard des principes de gouvernement d'entreprise présentés dans le Code AFEP-MEDEF.

### Réorganisation de la Direction Générale en 2009

<sup>1</sup> Depuis l'Assemblée Générale du 26 mai 2009.

<sup>2</sup> Président-Directeur Général jusqu'à l'Assemblée Générale du 26 mai 2009.

Conformément à la réorganisation annoncée, le Conseil d'administration du 3 avril 2009 a nommé Frédéric Vincent, précédemment Directeur Général Délégué, en tant que Président-Directeur Général de Nexans avec effet à l'issue de l'Assemblée Générale du 26 mai 2009. Le même Conseil a arrêté les éléments de rémunération de Frédéric Vincent en tant que Président-Directeur Général pour l'année 2009.

Frédéric Vincent a succédé à Gérard Hauser, lequel est parti à la retraite à compter du 31 mai 2009 mais a conservé son mandat d'administrateur.

Au 31 décembre 2009, la Société compte donc un seul dirigeant mandataire social en la personne de Frédéric Vincent.

### 7.3.1 Politique de rémunération

Le Comité des Nominations et des Rémunérations propose au Conseil d'administration la rémunération des dirigeants mandataires sociaux, sur la base des règles de détermination qu'il définit en veillant à la cohérence de ces règles avec l'évaluation annuelle des performances des dirigeants et la stratégie à moyen terme de l'entreprise et des pratiques du marché. Il s'appuie, pour établir la structure de cette rémunération, sur les études de consultants extérieurs indiquant les pratiques du marché pour des sociétés comparables.

Les critères sur lesquels la part variable est établie sont fixés au début de chaque année par le Conseil d'administration, sur proposition du Comité des Nominations et des Rémunérations, pour l'exercice en cours. Le Conseil statue également sur l'attribution de la part variable pour l'exercice précédent au regard de l'atteinte de critères préalablement définis.

La part variable de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux est déterminée :

- pour partie en fonction d'objectifs quantitatifs fondés sur la performance opérationnelle et financière du Groupe, lesquels objectifs sont identiques à ceux appliqués aux cadres dirigeants du Groupe pour la détermination de la part variable de leur rémunération ; et
- pour partie sur une base qualitative fondée sur l'appréciation de la performance individuelle.

Pour 2009, la composante quantitative de la part variable de la rémunération des cadres dirigeants du Groupe était assise sur trois objectifs financiers dont le poids relatif est le suivant : (1) marge opérationnelle : 50%, (2) besoin en fonds de roulement : 40% et (3) rentabilité des capitaux employés : 10%.

### 7.3.2 Rémunération individuelle des dirigeants mandataires sociaux

#### Synthèse des rémunérations, options et actions attribuées aux dirigeants mandataires sociaux

Frédéric Vincent et Gérard Hauser n'ont reçu aucune option de souscription ou d'achat d'actions en 2009 ni aucune action de performance en 2008 et 2009.

	Au titre de 2008	Au titre de 2009
<b>Frédéric Vincent</b>		
<i>Président – Directeur Général (depuis l'AG 2009)</i>		
<i>Directeur Général Délégué (jusqu'à l'AG 2009)</i>		
Rémunérations dues au titre de l'exercice	1 134 488 €	1 200 072
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	1 183 748 € <sup>1</sup>	-
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	-	-

<b>Total</b>	<b>2 318 236</b>	<b>1 200 072</b>
<b>Gérard Hauser</b>		
<i>Président – Directeur Général (jusqu'à l'AG 2009)</i>		
Rémunérations dues au titre de l'exercice	2 200 167 €	990 543 €
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	631 935 € <sup>1</sup>	-
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	-	-
<b>Total</b>	<b>2 832 102 €</b>	<b>990 543 €</b>

<sup>1</sup> Valorisation faite en 2008.

## Rémunération de Frédéric Vincent

*Président – Directeur Général depuis l'AG 2009*  
*Directeur Général Délégué jusqu'à l'AG 2009*

	2008		2009	
	Montants dus au titre de 2008	Montants versés en 2008	Montants dus au titre de 2009	Montants versés en 2009
Rémunération fixe	575 000 €	575 000 €	677 085 €	677 083 €
- En tant que DG Délégué			dont : 239 585 €	dont : 239 583 €
- En tant que P-DG			437 500 €	437 500 €
Rémunération variable	528 448 €	406 990 €	482 915 €	528 448 €
- En tant que DG Délégué			dont : 131 130 €	dont : 528 448 €
- En tant que P-DG			351 785 €	-
Rémunération exceptionnelle	-	-	-	-
Jetons de présence	25 125 €	25 125 €	34 000 €	34 000 €
Avantages en nature <sup>1</sup>	5 915 €	5 915 €	6 072 €	6 072 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 134 488 €</b>	<b>1 013 030 €</b>	<b>1 200 072</b>	<b>1 245 605€</b>

<sup>1</sup> Voiture de fonction.

La rémunération variable de Frédéric Vincent due au titre de 2009, qui sera versée en 2010, était calculée selon les principes suivants: (1) la rémunération variable due en tant que Directeur Général Délégué (janvier à mai 2009) pouvait varier de 0% à 96% de sa rémunération de base et la part des objectifs quantitatifs était de 70%, et (2) la rémunération variable due en tant que Président-Directeur Général (juin à décembre 2009) pouvait varier de 0% à 150% de sa rémunération de base et la part des objectifs quantitatifs était de 65%.

Le Conseil d'administration du 9 février 2010 a constaté que le taux de réalisation des objectifs quantitatifs Groupe pour 2009 s'est élevé, pour la détermination de la part variable de la rémunération de Frédéric Vincent, à 53,36%. Prenant en compte l'appréciation de l'atteinte des objectifs qualitatifs, le Conseil a par conséquent décidé de verser à Frédéric Vincent une rémunération variable totale de 482 917 euros au titre de 2009, dont 131 132 euros en tant que Directeur Général Délégué et 351 785 euros en tant que Président-Directeur Général.

Voir également les paragraphes 7.3.3 (engagements pris à l'égard de Frédéric Vincent), 7.3.4 (jetons de présence) et 7.3.5 (options et plan d'intéressement long terme) ci-après.

## Rémunération de Gérard Hauser

*Président-Directeur Général jusqu'à l'AG 2009*

	2008	2009
--	------	------

	Montants dus au titre de 2008	Montants versés en 2008	Montants dus au titre de 2009	Montants versés en 2009
Rémunération fixe	800 000 €	800 000 €	333 335 € <sup>1</sup>	333 335 €
Rémunération variable	1 368 655 €	1 400 000 €	500 000 € <sup>2</sup>	1 868 655 € <sup>3</sup>
Rémunération exceptionnelle	-	-	140 000 <sup>4</sup>	140 000 €
Jetons de présence	29 500 €	29 500 €	16 333 € <sup>5</sup>	16 333 €
Avantages en nature <sup>6</sup>	2 012 €	2 012 €	875 €	875 €
<b>TOTAL</b>	<b>2 200 167 €</b>	<b>2 231 512 €</b>	<b>990 543 €</b>	<b>2 359 198 €</b>

<sup>1</sup> Rémunération annuelle fixe de 800 000 € en tant que P-DG versée au prorata du temps de présence en tant que P-DG en 2009.

<sup>2</sup> Rémunération variable forfaitisée à 150% du bonus cible et versée au prorata du temps de présence en tant que P-DG en 2009.

<sup>3</sup> Rémunération variable due au titre de 2008 versée en 2009 et rémunération variable forfaitisée due au titre de 2009 versée en 2009.

<sup>4</sup> Prime exceptionnelle compte tenu des performances du Groupe sous sa présidence. N'intègre pas une indemnité de fin de carrière de 183 466 € calculée conformément aux dispositions de la Convention Collective Nationale des Ingénieurs et Cadres de la Métallurgie sur la rémunération perçue en tant que salarié antérieurement à l'entrée en vigueur du mandat social et 29 035 € à titre de solde d'indemnités de congés payés acquises au titre du contrat de travail suspendu lors de l'entrée en fonctions en tant que P-DG en 2001.

<sup>5</sup> En tant que Président du Conseil d'administration. Par ailleurs, un montant de 17 667 € a été versé à Gérard Hauser en tant qu'administrateur à titre de jetons de présence pour la période de juin à décembre 2009. Voir également paragraphe 7.3.4 ci-après.

<sup>6</sup> Voiture de fonction.

Gérard Hauser n'a pas reçu d'indemnité à raison de la fin de son mandat de Président-Directeur Général.

Conformément à l'engagement pris par la Société lors de son entrée en fonction en tant que Président-Directeur Général du Groupe en 2001, Gérard Hauser reçoit une indemnité de non-concurrence en contrepartie d'un engagement contractuel de non-concurrence vis-à-vis de la Société pour une durée de deux ans à compter de la fin de son mandat de Président-Directeur Général. Cette indemnité, dont le montant total correspond à 50% de la rémunération brute totale perçue au cours des douze derniers mois précédant la cessation de son mandat de Président-Directeur Général de Nexans, s'élève à 90 350 euros par mois, versable pendant 24 mois à compter du 1<sup>er</sup> juin 2009.

Gérard Hauser bénéficie par ailleurs du régime de retraite supplémentaire mis en place en faveur de certains salariés et mandataires sociaux de Nexans et décrit au paragraphe 7.3.3 ci-dessous. A ce titre, il a reçu en 2009 une rente de 239 239 euros calculée sur la base d'une rente annuelle de 410 124 euros.

### 7.3.3 Engagements pris à l'égard de Frédéric Vincent

Date de début de mandat en tant que P-DG : 26 mai 2009  
Date de fin du mandat en cours : Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes 2011

Contrat de travail	Régime de retraite supplémentaire	Indemnités ou avantages liés à la cessation ou changement de fonctions	Indemnité relative à une clause de non-concurrence
Non	Oui	Oui	Oui

### Contrat de travail

Conformément aux recommandations du Code AFEP-MEDEF, le contrat de travail de Frédéric Vincent, suspendu depuis mai 2006, a été rompu avec effet à son entrée en fonctions en tant que Président-Directeur Général de Nexans en mai 2009. Par suite, Frédéric Vincent a perçu en

2009 une somme de 65 063 € à titre de solde d'indemnités de congés payés acquises au titre de son contrat de travail.

### **Indemnités de départ**

Frédéric Vincent bénéficiera en tant que Président-Directeur Général des engagements suivants de la Société autorisés par le Conseil du 3 avril 2009 et ratifiés par l'Assemblée Générale du 26 mai 2009.

Conformément aux dispositions du Règlement Intérieur du Conseil d'administration, l'ensemble des indemnités de départ – à savoir l'indemnité de fin de mandat et l'indemnité de non-concurrence – ne pourra excéder deux ans de rémunération (fixe et variable).

#### ***Indemnité de fin de mandat***

En cas de révocation de son mandat de Président-Directeur Général, Frédéric Vincent bénéficie d'une indemnité égale à douze mois de rémunération globale (fixe et variable) et dont le versement est soumis à deux conditions de performance:

- (1) Un taux moyen de réalisation des objectifs quantitatifs liés à la performance financière du Groupe fixés par le Conseil d'administration au début de chaque année dans le cadre de la fixation des critères de performance qui déterminent la part variable de la rémunération de Frédéric Vincent, tel que ce taux de réalisation serait constaté pour une année donnée par le Conseil en début d'année suivante; le taux moyen consistera en la moyenne arithmétique du taux de réalisation constaté pour chacun des trois exercices clos précédant l'année du départ.
- (2) Un taux moyen de performance boursière comparé. Les performances boursières de la Société seront comparées à celles de l'indice SBF 120 et le taux moyen de performance boursière consistera en la moyenne arithmétique du taux de performance boursière sur trois périodes, à savoir chacune des deux années calendaires qui précèdent l'année de départ et l'année en cours entre le 1er janvier et la date de la décision de révocation. Le taux de performance boursière comparé pour une période donnée sera égal au rapport entre (a) au numérateur, le cours moyen de l'action Nexans sur la période divisé par le cours moyen de l'action Nexans sur la période précédente et (b) au dénominateur, la valeur moyenne de l'indice SBF 120 de la période divisé par la valeur moyenne du même indice sur la période précédente.

Si sur une des périodes considérées, le taux ainsi calculé est inférieur à 70%, le taux de performance boursière de la période sera considéré égal à zéro.

Les taux calculés aux points (1) et (2) seront pondérés à 65% et 35%, respectivement, pour déterminer le taux de l'Indice de Performance.

Le montant versé sera fonction du niveau de performance atteint :

- Si le taux de l'Indice de Performance est supérieur ou égal à 100%, l'indemnité est versée en totalité ;
- Si le taux de l'Indice de Performance se situe entre 30% et 100%, l'indemnité est versée à hauteur de l'Indice de Performance (par exemple, si l'Indice de Performance est égal à 70%, l'indemnité versée est égale à 70% de son montant maximum) ;
- Un taux de l'Indice de Performance inférieur à 30% ne donne droit à aucune indemnité.

Le versement de l'indemnité de fin de mandat ne pourra intervenir qu'en cas de départ contraint et lié à un changement de contrôle ou de stratégie, qui seront présumés

conformément au Règlement Intérieur du Conseil d'administration, et avant que le Conseil ne constate le respect des conditions de performance.

### ***Indemnité de non-concurrence***

En contrepartie de l'engagement de ne pas exercer, pendant deux ans à compter de l'expiration de son mandat social de Président-Directeur Général, quelle que soit la cause de la cessation de ses fonctions, directement ou indirectement, une activité concurrente de celle de la Société, Frédéric Vincent percevra une indemnité égale à 1 an de rémunération globale, soit douze fois le montant de la dernière rémunération mensuelle de base plus un montant égal au produit du taux de bonus nominal appliqué à la dernière rémunération mensuelle de base, versée sous la forme de 24 mensualités égales et successives.

### **Régime de retraite**

Frédéric Vincent bénéficie du plan de retraite à prestations définies mis en place par le Groupe au bénéfice de certains salariés et mandataires sociaux. Ce régime de retraite à prestations définies, dont le règlement a été adopté par le Conseil d'administration en 2004 (et modifié les 1<sup>er</sup> octobre et 25 novembre 2008) conditionne le bénéfice du régime supplémentaire à l'achèvement par le bénéficiaire de sa carrière au sein de la Société. La rente, viagère et réversible, est basée sur la rémunération annuelle moyenne des trois dernières années. Cette rente vient en complément des régimes obligatoires et complémentaires de base et est limitée à 30% de la rémunération fixe et variable du bénéficiaire. Le Conseil d'administration du 25 novembre 2008 a modifié le règlement du plan en subordonnant le bénéfice du plan à 5 ans d'ancienneté pour les nouveaux mandataires sociaux. Le régime de retraite supplémentaire répond aux critères du Code AFEP-MEDEF en ce qui concerne le nombre de bénéficiaires, l'ancienneté, un pourcentage limité de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux et la période de référence utilisée pour le calcul des prestations.

Le montant total des engagements pris par le Groupe pour les retraites et autres avantages du même type dont bénéficie Frédéric Vincent s'élève à 4 382 314 euros au 31 décembre 2009.

### **Régime de prévoyance**

Frédéric Vincent bénéficie du régime collectif de prévoyance (décès, incapacité, invalidité et frais médicaux) mis en place en faveur des salariés de Nexans.

#### **7.3.4 Rémunération des membres du Conseil d'Administration**

Le montant annuel des jetons de présence alloués aux administrateurs a été fixé à 600 000 euros par l'Assemblée Générale du 26 mai 2009, avec effet à compter de l'exercice ouvert le 1<sup>er</sup> janvier 2009.

Les modalités de fixation et de répartition des jetons de présence décidées par le Conseil d'administration comportent une part fixe et une part variable, qui est fonction de l'assiduité des administrateurs aux réunions du Conseil et leur participation aux Comités.

Le Conseil d'administration du 3 avril 2009 a défini les modalités de répartition des jetons de présence de la manière suivante :

- chacun des administrateurs, y compris le Président, perçoit 20 000 euros d'allocation fixe ;

- chacun des administrateurs, y compris le Président, perçoit 2 000 euros de plus pour chaque séance du Conseil à laquelle il participe, plafonné à 14 000 euros par administrateur ;
- chacun des membres du Comité d'Audit et des Comptes perçoit 3 000 euros par réunion, plafonné à 12 000 euros par an, étant précisé que le Président du Comité perçoit 6 000 euros par réunion, plafonné à 24 000 euros par an ; et
- chacun des membres du Comité des Nominations et des Rémunérations perçoit 3 000 euros par réunion, plafonné à 12 000 euros par an, étant précisé que le Président du Comité perçoit 4 500 euros par réunion, plafonné à 18 000 euros par an.

Le montant total des jetons de présence alloués au titre de l'année 2009 a été de 519 000 euros, répartis de la manière suivante pour chacun des administrateurs, en comparaison avec 2008 (en euros):

<b>Membres du Conseil</b>	<b>Jetons de présence alloués en 2008 (au titre de 2008)</b>	<b>Jetons de présence alloués en 2009 (au titre de 2009)</b>
Frédéric Vincent*	25 125	34 000
Gianpaolo Caccini	41 500	46 000
Jean-Marie Chevalier	29 500	34 000
Georges Chodron de Courcel	44 500	58 000
Jérôme Gallot	65 500	64 000
Jacques Garaïalde	29 500	34 000
Jean-Louis Gerondeau†	37 500	41 000
Gérard Hauser**	29 500	34 000
Colette Lewiner	29 500	34 000
Guillermo Luksic***	6 375	26 000
François Polge de Combret	41 500	46 000
Ervin Rosenberg	38 500	34 000
Nicolas de Tavernost	29 500	34 000
<b>TOTAL</b>	<b>448 000</b>	<b>519 000</b>

\* Administrateur nommé le 10 avril 2008 et Président du Conseil d'administration depuis l'AG du 26 mai 2009.

\*\* Président du Conseil d'administration jusqu'à l'AG du 26 mai 2009 et administrateur depuis cette date.

\*\*\* Administrateur nommé le 10 avril 2008, avec effet au 30 septembre 2008.

Les mandataires sociaux non dirigeants ne reçoivent aucune rémunération de la Société autre que les jetons de présence.

### **7.3.5 Politique d'attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions**

Voir paragraphe 8.1 du présent Rapport de Gestion (Informations concernant la Société et son capital) pour l'historique des attributions d'options réalisées par Nexans et la synthèse des levées d'options réalisées en 2009 par les 10 principaux souscripteurs.

#### **Politique d'attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions**

Le Conseil d'administration du 24 juillet 2007 a modifié la politique d'attribution de stock options du Groupe.

Dans le souci d'associer un plus grand nombre de cadres clés aux performances de Nexans et d'introduire une plus grande conditionnalité à la part variable de leur rémunération, le Conseil procède à une attribution annuelle de stock options assortie d'un plan cash d'intéressement long terme à une population élargie de managers (Plan d'Intéressement Long Terme ou « **PILT** »). Cette combinaison d'éléments purement monétaires (mais soumis à des conditions de performance - voir ci-après) et de stock options et l'instauration d'un rythme annuel

d'attribution permet de réduire le nombre d'options attribuées chaque année et donc de diminuer l'effet dilutif sur le capital.

### Options des dirigeants mandataires sociaux

Les caractéristiques des allocations aux dirigeants mandataires sociaux sont conformes aux recommandations du Code AFEP-MEDEF :

Périodicité	Attribution annuelle régulièrement effectuée en novembre, sauf décision motivée et circonstances exceptionnelles.
Absence de décote	Les attributaires d'options de souscription ou d'achat d'actions ne bénéficient d'aucune décote sur le prix.
Conditions de performance	Au titre du dernier plan d'options adopté par la Société (plan d'options n°8 de novembre 2008), les options alloués aux membres du Comité Exécutif ne pourront être exercées que sous réserve de l'atteinte de conditions de performance liées à la performance globale moyenne comparée de l'action Nexans et au <i>Free Cash Flow</i> dégagé par la Société, à remplir sur la période d'acquisition des droits.
Obligation de conservation	Au titre des plans de stock options n°7 et n°8, les dirigeants mandataires sociaux attributaires sont tenus de conserver un quart des actions issus de chaque levée d'options jusqu'à la fin de leur mandat.
Prohibition des instruments de couverture	Les options attribuées aux membres du Comité Exécutif (dont le dirigeant mandataire social) au titre du plan d'options n°8 ainsi que les actions issues de la levée de ces options ne peuvent pas faire l'objet de couverture.
Périodes recommandées d'abstention	Procédure Groupe « Délit d'initié ».

Le Règlement Intérieur mis à jour par le Conseil d'administration les 16 janvier 2009 et 9 février 2010, disponible sur le site internet de la Société, comporte en annexe les principes gouvernant l'attribution des stock options aux dirigeants mandataires sociaux au regard des recommandations du Code AFEP-MEDEF.

Gérard Hauser a conservé le bénéfice de ses options suite à son départ en tant que Président-Directeur Général de la Société, soit un total de 192 500 options exerçables jusqu'au 21 février 2016.

### Options attribuées et levées en 2009 par les dirigeants mandataires sociaux

Compte tenu de l'entrée en vigueur de la loi du 3 décembre 2008 et l'obligation de faire précéder l'attribution d'options à des mandataires sociaux d'une amélioration du dispositif existant en faveur des salariés, le Conseil d'administration du 25 novembre 2009 a reporté l'attribution annuelle de stock options dans l'attente de la mise en œuvre d'un dispositif répondant aux objectifs de la loi du 3 décembre 2008 précitée.

Le récapitulatif des options levées en 2009 par les dirigeants mandataires sociaux s'établit comme suit :

	N° et date du plan	Nombre d'options levées en 2009	Montant total	Prix d'exercice unitaire
--	--------------------	---------------------------------	---------------	--------------------------

Frédéric Vincent	-	-	-	-
Gérard Hauser*	Plan n°3 du 16 novembre 2004	20 000	556 400 €	27,82 €

\* P-DG jusqu'à l'AG du 26 mai 2009

### Plans d'intéressement long terme (PILT)

Conformément à la politique d'intéressement du Groupe pour ses managers adoptée en 2007 :

- L'attribution de stock options au titre du plan n°7, adopté par le Conseil du 22 février 2008, a été assortie d'un PILT d'une durée de deux ans prévoyant un paiement début 2010 égal au plus à deux tiers du bonus nominal en fonction de l'atteinte des objectifs quantitatifs 2009 arrêtés par le Conseil début 2008. En deçà de l'atteinte d'un des objectifs à 70%, aucun versement n'est effectué au titre de ce PILT. Le plan d'options n°7 et le PILT associé comptent 180 bénéficiaires dans le Groupe, dont Gérard Hauser et Frédéric Vincent.

Le Conseil d'administration du 9 février 2010 a constaté que les objectifs prévus par le PILT associé au plan d'options n°7 n'ont pas été atteints et qu'aucune somme ne sera donc versée aux bénéficiaires de ce PILT.

- L'attribution de stock options au titre du plan n°8, adopté par le Conseil du 25 novembre 2008, a été assortie d'un PILT d'une durée de deux ans prévoyant un paiement début 2011 égal au plus à deux tiers du bonus nominal en cas d'atteinte des objectifs quantitatifs 2010 arrêtés par le Conseil début 2009, étant précisé qu'en deçà d'une atteinte des objectifs à 60%, aucun versement ne sera effectué. Le plan d'options n°8 et le PILT associé comptent 216 bénéficiaires dans le Groupe, dont Frédéric Vincent, qui pourra recevoir, début 2011, un intéressement maximum de 306 667 euros suivant le niveau d'atteinte des objectifs.

## Annexe 2

### Tableau récapitulatif des délégations en matière d'augmentation de capital et utilisation faite de ces délégations au cours de l'exercice 2009

Résolutions votées par l'AG du 26 mai 2009*	Plafonds par résolution**	Sous-plafonds communs à plusieurs résolutions **	Plafonds communs à plusieurs résolutions**	Utilisation au cours de l'exercice 2009
Emission d'actions avec droit préférentiel de souscription (R11) avec éventuelle option de sur-allocation en cas de succès (R14)	14 000 000 €	-		/
Emission d'OC, ORA, OBSA, OCEANE sans droit préférentiel de souscription (R12) avec éventuelle option de sur-allocation en cas de succès (R14)	Actions 4 000 000 € ( < 15% du capital)  Titres de créances 350 000 000 €	4 000 000 € ( < 15% du capital)	14 000 000 €	Emission de 4 millions d'OCEANE pour un montant d'emprunt total d'environ 212,6 millions d'euros par le Conseil du 12 juin 2009
Emission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital en cas d'OPE initiée par la Société, sans droit préférentiel de souscription (R13) avec éventuelle option de sur-allocation en cas de succès (R14)	4 000 000 € ( < 15% du capital)			
Emission d'actions rémunérant des apports de titres (R15)	5% du capital social	-		/
Emission d'actions par incorporation de primes, réserves ou bénéfices (R16)	10 000 000 €		-	/
Emission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital réservée aux adhérents de plans d'épargne d'entreprise (R17)	400 000 €		-	/
Attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions (R18)	400 000 €		-	/
			<b>Plafond global de 24 800 000 €</b>	

\* L'abréviation « R... » indique le numéro de la résolution soumise à l'Assemblée Générale du 26 mai 2009.

\*\* Le montant nominal maximal des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées correspond au nombre maximal d'actions susceptibles d'être émises dans la mesure où la valeur nominale d'une action de la Société est égale à un euro.